



Bulletin d'inscription

Business LEAGUE GOPARK Automne 2011

A retourner avant le 07 septembre 2011 à
GO PARK – GP LEAGUE
25, route de Ménandon - 95300 PONTOISE
Tèl : 01.34.42.68.68 Fax : 01.34.42.76.36 Mail : c.amalou@gopark.fr
www.gopark.com

A défaut de réception par GO PARK de ce bulletin dûment complété, daté et signé ou dans le cas où la Business LEAGUE afficherait déjà complet ou ne comptabiliserait pas assez d'équipes inscrites, l'inscription sera réputée caduque et non avenue et le règlement remboursé dans son intégralité.

Le présent bulletin a pour objet de définir les engagements de chacune des parties désignées ci-après, relatifs à la prestation « Business LEAGUE ».

Avec d'une part :

Nom de l'équipe/ entreprise :	
<u>Représentée par le biais de son Capitaine :</u>	
Nom :	Mail :
Prénom :	Adresse :
Tèl portable: 06.....

Ci-après nommé : « Equipe », et d'autre part :

GO PARK SARL au capital de 9147 € – RCS Pontoise 421 227 463 SIRET 421 227 463 00021 – APE 926C 25 route de Ménandon, 95300 PONTOISE Tél : 01 34 42 68 68, Fax : 01 34 42 76 36 – www.gopark.fr

Ci-après nommée : « GO PARK ».

I – Détail de la prestation

Une GP LEAGUE est composée de 8 équipes et se joue par matchs Allers / Retours : soit 14 matchs par saison.

Les matchs de GP LEAGUE se jouent sur le même terrain sur des créneaux qui peuvent varier d'une semaine à l'autre mais toujours dans une même tranche horaire. Un calendrier des matchs sera envoyé au capitaine de chaque équipe avant le début de la compétition.

Un match de GP LEAGUE se joue sur deux mi-temps de 20 minutes avec 2 minutes d'échauffement et 2 minutes de pause.

Chaque match de GP LEAGUE est dirigé par un Arbitre GO PARK qui appliquera les règles spécifiques de foot en salle GO PARK (cf Règlement GP League).

En cas de forfait de l'équipe adverse, l'Equipe pourra bénéficier de l'intégralité du terrain pendant l'heure prévue.

L'équipe forfait ne marque pas de points et le score du match est de 10 – 0. En cas de retard de l'une des équipes, celle-ci se verra attribuer des points de pénalités. Le barème de ces pénalités est fixé à 1 but toutes les deux minutes.

Une journée de Champions Cup est organisée à l'issue de la GP LEAGUE dont la participation est gratuite pour les deux premiers de chaque poule.

II – Annulations et reports

Il est possible à l'Equipe de reporter une journée de championnat. Seul le capitaine de l'équipe est à même d'effectuer cette demande de report, soit par voie postale, soit par courriel via l'adresse renseignée en tête de ce document uniquement. Pour ce faire, le capitaine doit faire parvenir à GO PARK une demande écrite d'annulation au plus tard réceptionnée 7 jours ouvrés avant ladite journée. Il devra s'assurer de la bonne réception par GO PARK du courrier ou courriel de demande de report. Toute séance annulée sera automatiquement reportée à la semaine suivant le dernier match de la saison ou une autre date à convenir d'un commun accord entre GO PARK et les équipes concernées. Il est également convenu que le nombre maximum de report autorisé est fixé à 1, par équipe et par championnat. Au-delà de ce chiffre ou en cas de demande hors délais (inférieure à 7 jours ouvrés), les reports seront considérés comme des annulations entraînant le forfait systématique de l'Equipe qui ne pourra prétendre à aucune compensation ou indemnisation.

Ce droit à un report est valable pour chaque équipe du championnat. Ainsi aucune plainte ne pourra être formulée à l'encontre de GO PARK pour le report d'une journée de championnat dû au fait de l'équipe adverse. GO PARK se réserve également le droit de décaler les journées de GP LEAGUE, notamment lors de vacances ou de jours fériés. Dans tous les cas, GO PARK s'engage à vous en informer par tout moyen à sa convenance dans les plus brefs délais.

III – Paiement et choix de la poule

L'EQUIPE s'engage à verser intégralement à GO PARK le règlement total de la GP LEAGUE :

- en une fois dans sa totalité
- en deux fois, avec deux chèques de la moitié de la somme, le premier étant encaissé avant le début de la GP LEAGUE et le 2^{ème} étant encaissé à la fin des matchs allers.

Montant pour l'équipe : **680 euros**

Paiement joint : Paiement d'un montant de €, en CB Espèces Chèque*

*Nombre de chèques joints :

Choix de la poule :

Business LEAGUE 5vs5

Poule 1 : Lundis entre 20 et 23h

Poule 2 : Mardis entre 20 et 23h

IV – Calendrier des matchs

Ci-après le détail des journées de championnat par GP LEAGUE. Pour chaque League : un match toutes les semaines, le même jour sur le même terrain et sur une même plage horaire de 4 heures. L'heure des matchs peut varier toutes les semaines, mais toujours comprise dans cette plage horaire. Un calendrier reprenant les horaires précis des matchs de la saison sera envoyé à chaque capitaine avant le début de la compétition.

Calendrier des GP LEAGUES Automne 2011

Poule 1 Lundi	Terrain n°2	Poule 2 Mardi
26	Septembre	27
03 – 10 – 17 – 24 - 31	Octobre	04 – 11 – 18 - 25
07 – 14 – 21 - 28	Novembre	01 – 08 – 15 – 22 - 29
05 – 12 - 19	Décembre	06 – 13 – 20
09	Janvier	10
Total 14 Matches		

L'Equipe ne sera inscrite qu'après réception de ce présent bulletin dûment complété, signé et accompagné du paiement. GO PARK s'engage à envoyer un courriel de confirmation à l'Equipe dès réception de ces documents.

Je soussigné (nom, prénom)..... ,
certifie avoir pris connaissance des conditions et engagements réciproques, ainsi que du règlement des GP LEAGUES et règlement intérieur de GO PARK et m'engage à les respecter.

Fait à : en deux exemplaires.

Le :

Nombre de pages : 4

Nombre d'annexe : 1

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé – bon pour accord »

L'Equipe
via son capitaine

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé – bon pour accord »

Représentant de
la Société GO PARK
(nom, prénom)

Règlement intérieur



Toute prestation vendue implique l'adhésion du client sans réserve au présent règlement.

Généralités

Article 1 : Règles de jeu

Par leur présence sur les terrains, les pratiquants s'engagent à respecter les règles de jeu établies par GO PARK. Ces règles de jeu sont exposées en évidence à l'accueil et à l'entrée des terrains.

Rappelons seulement que les matchs sont auto arbitrés, que le ballon utilisé doit être propriété de GO PARK, que les tacles et le jeu au sol sont prohibés et que chaque joueur est tenu d'adopter une attitude Fairplay.

Article 2 : Tenue

Les utilisateurs devront évoluer avec des chaussures adaptées à la pratique du foot en salle, différentes de celles avec lesquelles ils sont entrés dans l'établissement. Par chaussures adaptées est entendu des baskets à semelles non marquantes. Les crampons vissés sont formellement interdits. Tout en sachant que GOPARK vous permet de louer des chaussures dédiées à l'activité du foot en salle.

Les protèges tibias sont vivement conseillés.

Pour des questions d'hygiène il est demandé à chaque joueur de garder sous sa chasuble un tee-shirt.

Article 3: Respect des lieux, du matériel et d'autrui

De manière générale, tout utilisateur devra adopter un comportement ne portant pas atteinte au respect d'autrui, de l'équipement et aux règles élémentaires d'hygiène et de sécurité. L'accès à l'établissement sera refusé à toute personne en état d'ivresse, avec des animaux, même tenus en laisse ou sous le bras.

Les filets ainsi que les contours du terrain sont là pour protéger les joueurs et faciliter la rapidité du jeu. Par conséquent il est interdit de s'y accrocher volontairement.

Ci-après, une liste non exhaustive de comportements proscrits au sein de l'établissement. Il est formellement interdit :

- D'uriner sous les douches
- De se dévêtir en dehors des vestiaires prévus à cet effet
- De jeter tout détritit ailleurs que dans les poubelles mises à disposition
- De fumer à l'intérieur de l'établissement
- D'utiliser, sans autorisation expresse des gestionnaires, des instruments ou dispositifs sonores pouvant troubler la tranquillité des autres utilisateurs
- D'introduire des boissons alcoolisées dans l'enceinte de l'établissement

Les utilisateurs sont sportivement priés de bien vouloir laisser le complexe dans l'état où ils aiment le trouver.

Manquement au règlement

Le matériel mis à disposition par la société GO PARK (chassubles, ballons,...) doit être rendu en l'état. Toute pièce endommagée ou perdue sera facturée.

Toute infraction ou manquement constaté à ce présent règlement est susceptible d'entraîner, sans préavis, l'exclusion définitive des terrains et de l'établissement. Dans ce cas, le ou les personnes concernées ne peuvent prétendre à aucune indemnité, quel qu'en soit la nature ou le motif.

Décharge de responsabilité

La SARL GO PARK se décharge de toute responsabilité, en cas de vols, ou de perte d'objets et de dommages matériels ou corporels sur les parkings ou dans l'enceinte de l'établissement.

Les pratiquants attestent avoir été examiné par un médecin et être aptes à la pratique du foot en salle.

Les pratiquants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à respecter toutes prescriptions ainsi que toutes règles de sécurité notifiées.

Les pratiquants renoncent à tous recours contre la SARL Go Park en cas de litige résultant d'un non respect de ce présent règlement.